

3 rd European Forum - Birds and Pastoralism, 20/24 07/92, Pau
"Ecology, Economy and prospects in Agro-pastoral Systems"

Compte-rendu, document interne du Groupe Interuniversitaire de Recherches
en Écologie appliquée

Les notes ci-dessous ne constituent pas un compte-rendu exhaustif, elles reprennent quelques points qui ont particulièrement retenu mon attention lors des exposés et des discussions. Les textes complets des exposés, des posters, ainsi que les conclusions des débats seront publiés au début de l'année prochaine.

Les organisateurs et l'objet de la réunion

Ce forum est organisé conjointement par le Prof. D.J. CURTIS (University of Paisley, Environmental Management Unit - Ecosse), le Dr. E. SIGNAL (Nature Conservancy Council - Ecosse) et le Dr. C. DENDALETCHÉ (Université de Pau et des Pays de l'Adour, Centre de Biologie des Ecosystèmes d'altitude). Il s'agit de la troisième réunion d'un groupe de réflexion européen dont la première préoccupation est la conservation des zones semi-naturelles où une exploitation agricole compatible avec la vie sauvage est encore pratiquée. La réflexion porte non seulement sur tout ce qui touche à la conservation de la nature et du paysage dans ces milieux semi-naturels, mais également sur l'importance et le rôle de la structure sociale des zones concernées dans leur conservation. Les travaux débouchent sur des recommandations, celles émises lors de la réunion de 1990 sont reprises en annexe 1.

On trouvera en annexe :

Annexe 1: Programme détaillé de la réunion des 20 au 24/07/1992;

Annexe 2: Conclusions du forum des 26 au 30/10/1990;

Annexe 3: Synthèse des principales dispositions du règlement CEE N°2078/92 du 30 juin 1992 concernant les méthodes de production agricole compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement ainsi que l'entretien de l'espace naturel;

Annexe 4: Synthèse des principales dispositions de la récente réforme de la Politique Agricole commune P.A.C. touchant les produits de l'agriculture belge (Sillon Belge, 29/05/92);

Annexe 5: Tableau reprenant des exemples de programmes agroenvironnementaux allemands ;

Annexe 6: Texte de la Directive 92/43 CEE du Conseil du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages;

Annexe 7: Texte du Règlement (CEE) N°1973/92 du Conseil du 21 mai 1992 portant création d'un instrument financier pour l'environnement (*Life*).

Plusieurs orateurs ont illustré l'importance de certaines pratiques agricoles pour beaucoup d'espèces animales ou végétales à partir de cas particuliers:

- Dans le sud de l'Europe (Pyrénées, Espagne), l'alimentation du vautour fauve (*Gyps fulvus*) dépend quasi exclusivement des carcasses d'animaux domestiques morts naturellement dans la montagne, donc du maintien du pastoralisme;
- Plus près de chez nous, (Au Royaume-Unis et en France), le cas du râle des genêts (*Crex crex*), espèce en déclin accéléré partout dans le nord de l'Europe a servi d'exemple: Une étude fine de l'évolution de l'habitat de l'espèce corrélée avec celle du nombre d'oiseaux a permis de conclure qu'un changement de gestion des prairies où l'espèce est en diminution améliorerait largement les chances de son rétablissement.
- Les steppes espagnoles sont l'habitat d'une série d'espèces d'oiseaux (Outarde barbue - *Otis tarda* - , Outarde canepetière - *Tetrax (Otis) tetrax* , ...). Il s'agissait jusqu'il y a peu d'une mosaïque de zones cultivées, de friches et de zones pâturés. L'intensification agricole les transforme rapidement par la mise en culture (irrigation) ou l'afforestation.
- Le cas d'une espèce de genévrier endémique aux Pyrénées (*Juniperus thurifera*) et dont le maintien et la dispersion dépend des activités pastorales a également été exposé.

La planification et la mise en oeuvre efficaces de mesures de conservation des espèces et des habitats nécessite qu'on dispose d'outils descriptifs adéquats, quelques un d'entre eux ont été présentés et commentés, notamment:

- Une liste provisoire des espèces d'oiseaux dont la survie dépend des activités agro-pastorales en Europe. Les auteurs ont également établi un indice évaluant les menaces qui pèsent sur chaque espèce et un indice de priorité pour l'établissement de programmes spécifiques de conservation.
- Une méthodologie développée par l'Institut d'Écologie Terrestre (R.U.) pour la classification des prairies tenant compte notamment du mode d'utilisation agricole. Cet outil utilisé depuis de nombreuses années met en évidence les différences géographiques mais surtout permet de suivre l'évolution dans le temps, confirmant de manière quantitative la perte énorme et continue de qualité biologique de ces milieux .
- La méthodologie et les conclusions d'une étude comparant les résultats de classifications "d'unités du paysage" menée pour mettre en évidence leur intérêt respectif pour la vie sauvage. La classification est réalisée à partir d'informations cartographiques disponibles à différentes échelles. Les auteurs concluent notamment sur l'importance de disposer d'une information cartographique à une échelle suffisamment fine pour réaliser une planification régionale efficace de la protection des habitats de la faune et de la flore sauvages.

Plusieurs programmes de conservation des espèces et des habitats ont été présentés:

En Grande Bretagne le plan d'action pour la sauvegarde du râle des genêts (*Crex crex*) a pour objectifs à court terme de stopper la diminution de la population et la contraction de l'habitat de l'espèce et, à moyen et long terme, d'augmenter la population et l'étendue des habitats occupés.

Il existe un programme de subventions destinées à encourager les agriculteurs des zones concernées à adopter des mesures réduisant la destruction d'adultes, de nids et de jeunes lors des opérations de fauchage (on encourage les agriculteurs à pratiquer une fauche tardive tout en adoptant des techniques permettant aux oiseaux d'échapper aux machines).

Un programme de ce type concernant la même espèce existe également en France. Un autre concernant l'outarde barbue (*Otis tarda*) va démarrer en Espagne.

Une série d'exposés ont insisté sur la nécessité d'intégrer des objectifs environnementaux et de conservation des habitats semi-naturels en Europe comme une des données de base de la Politique Agricole Commune (P.A.C.). La juxtaposition d'un train de mesures agro-environnementales (règlement CEE N° 2078/92 du 30/06/92) aux mesures purement agricoles est peu satisfaisante et amène à des incohérences (des exemples nombreux où le développement agricole s'accompagne de la disparition d'habitats semi-naturels ont encore été développés à titre d'illustration).

Les scientifiques s'interrogent en outre sur les effets environnementaux de la jachère tournante de 15 % des terres arables, nouvelle disposition imposée aux exploitations d'une certaine importance qui souhaitent bénéficier des aides au revenu prévues dans la réforme de la P.A.C.

Autres commentaires sur les effets des mesures d'accompagnement prises dans le cadre de la réforme:

- * Une de ces mesures offre la possibilité aux États membres d'instaurer un régime de prépension permettant aux fermiers de plus de 55 ans de se retirer dans des conditions avantageuses. Ce type de mesure risque d'avoir des effets négatifs sur l'environnement; en effet, les agriculteurs qui se retireront sont souvent ceux qui aujourd'hui utilisent des pratiques plus ou moins traditionnelle ou occupent des zones qui ne seront plus exploitées après leur retraite.
- * La proposition de mesures agro-environnementales par les états membres est obligatoire pour le 30 juillet 1993 dans le cadre du règlement (CEE)N°2078/92 du Conseil du 30/06/92 concernant des méthodes de production agricole compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement ainsi que l'entretien de l'espace rural. Les états sont tenus d'instaurer des régimes

d'aides qui seront largement subventionnés par la Communauté Européenne (au moins 50%) qui prévoit d'y accorder 2,5% des montants dépensés dans le cadre de la P.A.C. Les États doivent proposer des programmes et des zones pour leur application. Il faudra veiller à ce que les Zones de Protection Spéciales désignées en application de la directive 79/409 figurent parmi ces zones.

- * L'extensification de l'exploitation agricole sous contrat pose la question - non résolue semble t'il dans nombre de cas - des méthodes de surveillance du respect des engagements des agriculteurs.
- * La nécessité d'intégrer les objectifs de conservation des habitats dans l'application des mesures agroenvironnementales d'accompagnement de la réforme a été soulignée en prévision de l'application de la "directive habitat" (voir le texte en annexe) qui dans les années à venir sera un des outils principaux pour la protection des milieux naturels et semi-naturels (création d'un réseau européen écologique de "zones spéciales de conservation", réseau Natura 2000 où seront intégrées les Zones de protection Spéciales de la "Directive Oiseaux" 79/409).

Un délai de 12 ans est prévu pour l'établissement de ce réseau. Il est important d'anticiper la désignation formelle des zones concernées tant pour la mise en oeuvre de mesures de protection positives que pour la protection des effets d'activités humaines incompatibles avec leur conservation. Dans tous les cas où l'exploitation agricole est compatible avec la conservation de ces zones, les mesures agroenvironnementales qui accompagnent la réforme de la P.A.C. devraient donc dès à présent y être mises en oeuvre à cette fin.

L'intérêt du nouvel "instrument financier communautaire pour l'environnement (*Life*)" qui permet le financement de programmes nationaux contribuant au développement et à la mise en oeuvre de la politique et de la législation dans le domaine de l'environnement a été évoqué, notamment pour la mise en oeuvre de programmes de conservation des habitats et des espèces dans les futures "zones spéciales de conservation". Le texte officiel du Règlement instituant cet instrument financier se trouve en annexe.

Th. WALOT,
Août, 1992

3rd European Forum

Birds and Pastoralism
Oiseaux et Pastoralisme
Los Pájaros y El Pastoralismo



Ecology, Economy and Prospects in Agro-pastoral Systems

Posters

According to the interests of participants, including:-

T. Stowe	Crofting and conservation in Scotland.
A. Brown & R. Stillman & S. Bignal	Pastoral farming and moorland birds in the UK. Artefact nesting sites for choughs.
V. Serebryakov	Changes in agro-pastoral systems and their influence upon sinanthropic birds in the Ukraine.
K. Lee	The value of set-aside land by breeding and wintering birds in Scotland
C.A. Galbraith	Nature conservation issues in Britain
M. Eyre	Land-use and birds
E. Carlisle	Land-use and conservation in Northern Ireland
J.C. Farinha	The Chough on the central mountain range of Estremadura
Th. Walot	Study of the implementation of "article 19" in a special protection area

Topics suggested for discussion

The following have been indicated by participants:-

- CAP impacts on the agro-pastoral ecosystem and on dry grasslands conservation.
- Reform of the CAP
- Grassland conservation in Eastern Europe
- Corvids and agriculture
- Satellite data, modelling
- Organic agricultural issues

3rd European Forum

Birds and Pastoralism
Oiseaux et Pastoralisme
Los Pájaros y El Pastoralismo



Ecology, Economics and Prospects in Agro-pastoral Systems Presented Papers

TUESDAY 21 JULY

Ecological aspects I *Chair: Prof. D. J. Curtis*

The first three presentations are designed to give us an impression of some of the fascinating ornithological phenomena of this part of Europe. They are given by contributors from both France and Spain, reminding us that our field excursion on Thursday will cross the boundary between these two countries, though remaining within the Basque country. The biology of these birds is very much dependent on traditional land-use practices.

- 09.40 - 10.05 Ecology of vultures I. Elozegi (France)
- 10.05 - 10.30 Bearded vulture studies R. Heredia (Spain)
- 10.30 - 10.55 Estremadura - a case study I. Bermejo (Spain)
- [10.55 - 11.15 *Pause*]

In contrast, the north-western fringe of Europe is where the corncrake, a scarce and declining species, depends upon farmland. It is recognised as a globally threatened bird. Conservation action for corncrake in the UK and Ireland has included research studies and, subsequently, efforts to influence agricultural land management through policy, advisory and species protection work, carried out in co-ordination between statutory and voluntary agencies in both countries.

- 11.15 - 11.40 Corncrake (*Crex crex*) ecology R.E. Green (Britain)

The results of several surveys concerned with the ecology of the species and its habitat requirements are considered. The impact of agricultural practices on these and implications for management can be seen in relation to the birds' ecology. Consequent policy recommendations are considered in a later presentation by G. Williams.

In contrast to the species-specific approach described in the previous paper, the next contribution relates to the dispersed species project of the International Council for Bird Preservation.

- 11.40 - 12.05 Birds of pastoral farmland G. Tucker (Britain)

The European conservation status of birds of pastoral farmland. This presentation is concerned with ecological aspects of characteristic birds which use the habitats and conditions provided by pastoral farming practices. It is important to give consideration to policies and instruments which would be effective in protecting these species of birds, which are often characterised by the dispersed nature of their populations; this aspect will be a feature of the *Panel Discussion* on Friday morning.

- [12.05 - 12.25 Discussion 12.25 - 14.30 Lunch]

Ecological aspects II *Chair: Snr. C. Martin-Novella*

- 14.30 - 14.55 Heathland grazing studies C. Tubbs (Britain)

It is not only in open fields where agricultural practices affect the wild-life. There are significant interactions between different habitat types, for example where grazed heathlands are adjacent to woodlands. The influence of long-established patterns of use by commoners in the New Forest of England provides a good example of this.

- 14.55 - 15.20 Grazing, birds and *Juniperus* in Pyrenees J. Blot (France)

There are also ways in which birds may be important in terms of the conservation of flora (rather than the other way round) and this, in turn, can be influenced by grazing pressures. This paper considers the impact of livestock grazing and seed dispersal by birds on the conservation of *Juniperus thurifera* in the French Pyrenees.

- 15.05 - 15.30 Chough, Alpine Chough & Jackdaws C. Dendaletche (France)

- [15.30 - 15.50 *Pause*]

- 15.50 - 16.15 Birds of wet meadows in France J. Broyer (France)

Ecologie des oiseaux nicheurs dans les prairies inondables en France.

- 16.15 - 16.40 Dotterel (*Eudromias morinellus*) and land-use D.B.A. Thompson (Britain)

On the high ground of northern Britain, there are severe impacts through grazing by sheep. These pressures affect the quality of the habitat, especially in terms of plant species composition, which, in turn, can have direct or indirect effects on the birds which depend on these habitats. One such example is the dotterel.

- [16.40 - 17.00 Discussion]

↓
Philippe Guignard

WEDNESDAY 22 JULY**Economic and policy aspects *Chair: Dr. G.N. Foster***

The set of papers comprising this morning's session all relate to the importance of having the right policies in place to provide for effective conservation of wild-life including birds.

The first of the morning's communications is concerned with this aspect on a European scale, whilst the following paper looks at the matter in a regional example and the third contribution of the morning focusses on agriculture-specific policies in relation to nature conservation.

09.00 - 09.25 European policy issues **D. Baldock (Britain)**

09.25 - 09.50 Conservation issues in Asturias **B. Varillas (Spain)**

09.50 - 10.15 Agriculture policy & conservation **J. Dixon (Britain)**

[10.15 - 10.40 Pause]

10.40 - 11.05 Protection policy for Corncrake **G. Williams (Britain)**

Following on from the earlier consideration of corncrake ecology (R.E. Green), a policy strategy for the protection and augmentation of this species is described.

1.05 - 11.30 EC Regulations implementation in Spain **C. M-Novella (Spain)**

Rather than concentrating on a single species, this paper concerns the applications of policy-related instruments within one of the EC Member States.

11.30 - 11.55 Integration opportunities with the CAP **G. van Dijk (Netherlands)**

Whilst the CAP in the past has been primarily concerned with production-related issues, with its reform under the MacSharry proposals there are opportunities to incorporate wider aspects including nature conservation to provide for an integrated approach to agriculture and rural land use across Europe.

[11.55 - 12.15 Discussion 12.15 - 14.15 Lunch]

Landscape and human ecology aspects: *Chair: Dr. E. Bignal*

We now switch our attention more to "wider landscape issues" and the effects of human activities on the broad-scale properties of the rural environment.

14.15 - 14.40 Conservation Steppe Landscapes in Spain **F. Suarez (Spain)**

The conservation of steppe landscapes in the EEC and Spain.

La conservación de los paisajes esteparios en La Peninsula Ibérica y La CEE

14.40 - 15.05 Changes in agricultural grasslands **R.G.H. Bunce (Britain)**

The Institute of Terrestrial Ecology in the UK has long experience in the classification of areas of land, incorporating a wide range of features including types of agricultural use. As well as providing a description of variations across the country in geographical terms, the long time scale of this work permits some assessment of changes that have taken place.

15.05 - 15.30 Pastoralism in the Basque Pyrenees **C. Dendaletche (France)**

In the mountains just to the south of here, within a diversity of habitats, the richness of the wildlife depends not only on the natural diversity of the area, but also on the pastoral farming methods.

[15.30 - 15.50 Pause]

15.50 - 16.15 Land management and Steppe birds in Spain **M. Yanes (Spain)**

The importance of land management on the conservation of steppe birds in Iberian Peninsula.

La importancia de la gestión territorial en la conservación de las aves esteparias en La Peninsula Ibérica

16.15 - 16.40 Biogeography *versus* land-use factors **D.J. Curtis (Britain)**

Habitat types, land-types and land-classes and the implications of scale. (by D.J. Curtis, E.M. Bignal & C.J. Moos.)

Much planning in relation to landscape variations and related conservation implications for wildlife depends upon the extraction of data from maps. This is often in the form of land classification. Such map-derived classifications of areas of land, on a local (fine resolution) or on a national (broader scale) level, may be compared with classifications derived from data based on field-work and direct sampling.

16.40 - 17.00 Pastoralism and conservation in Spain **C. Martin-Novella (Spain)**

Once again, we consider examples from southern Europe of the relationship between the effects of agricultural practices on the landscape and associated conservation values.

17.00 - 17.20 Background to the Excursion **C. Dendaletche (France)**

The Conservation Rôle of Pastoral Agriculture in Europe

A Discussion Document

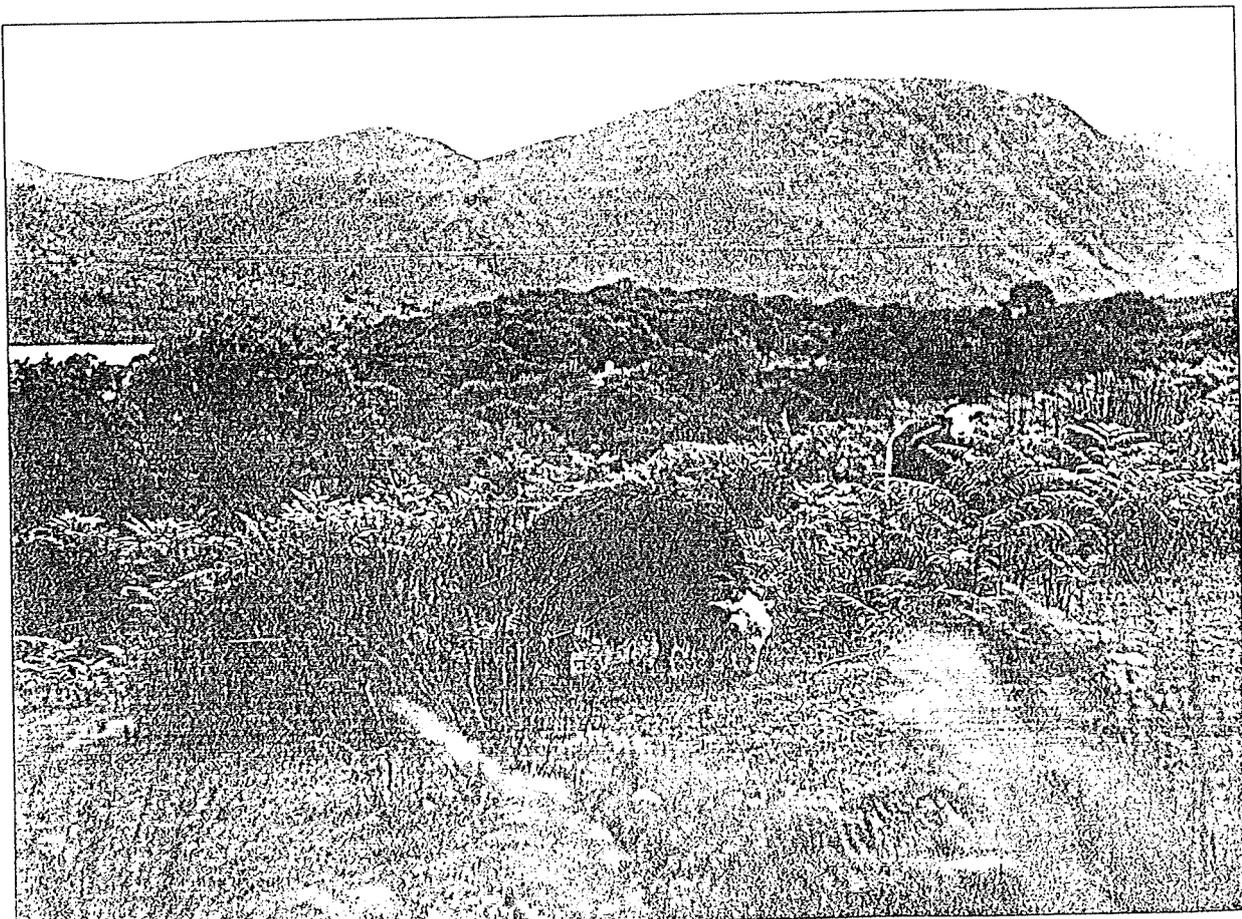
prepared by
David J Curtis and Eric Bignal
as an outcome of the
Second European Forum on Birds and Pastoralism
26-30 October 1990
Isle of Man



Issues and actions identified as important for the future

Measures are needed to halt the decline of pastoral agriculture and provide the human population living on this landscape with more tangible benefits for their positive environmental management. Enough is already known about the key features beneficial to wildlife resulting from low intensity agricultural systems, such as crofting and transhumance management, to put into effect these measures almost immediately.

- ① *Strengthen common views. There is more common ground between the objectives of conservationists and other people in rural areas than either generally recognises. Links need to be strengthened and differences respected.*
- ② *"Conservation" and "Heritage" management needs to be seen as valuable developments in their own right and in some places of equal or greater importance than production management.*
- ③ *Conservation management must become a central theme of agricultural land-use management. Conservation needs to be an objective of the basic support mechanisms, with cross-compliance requirements to other support mechanisms.*
- ④ *Local communities need to be involved in discussions about land-use and conservation at an early stage.*
- ⑤ *Conservation designations should be used in creative and positive ways (as many were originally intended), rather than being presented as restrictive. Resources should be provided to support this.*
- ⑥ *The development and discussion of measures must recognise that there are strong regional differences in the countryside, its wildlife and the people living in it. Indeed, the maintenance of existing diversity is a prime objective.*
- ⑦ *These ideas must be widely disseminated and advice provided by professional landscape ecologists and conservation scientists. This could target appropriate activities, especially those already found to succeed in conservation terms, such as traditional hay production for Corncrakes.*
- ⑧ *Alternatives must be developed, to prevent the indiscriminate use of poisons to "control vermin", for example the use of cyanide against foxes in Eire.*



Eric Bignal

The Lake District, England. Herdwick Sheep.

Recommendations

The recommendations below were agreed by the participants of the meeting and are presented for discussion and development.

Existing areas of low intensity pastoral agriculture must be maintained. Particularly important features are small patches of cultivation, arable stubble, long pasture rotation, seasonal grazing and fallow land. Also micro-habitats and so-called "untidy" features: rocky outcrops, old field boundaries, uncultivated areas, anthills in pastures, rushy patches in fields, etc. All these features are lost with intensification. Governments and managing agencies must recognise the

immediate environmental value of low-intensity pastoral farmland and place a higher priority on measures to sustain this than any other section of agriculture.

Agricultural diversification should not necessarily mean diversifying into non-agricultural activities. Emphasis should be placed on the restoration of mixed farming which is generally beneficial to wildlife. Support mechanisms should address this. Lessons could be learnt using the crofting counties of Scotland as a "laboratory" and crofting as a model for plural employment systems. Other activities should only be incorporated in an integrated way.

- ① *At a general level the principle of Environmentally Sensitive Areas (ESA) in which landusers are rewarded for continuing to manage the land in their charge in a manner which is sustainable and "environment friendly", must be extended and enhanced throughout the wider countryside. ESAs should be graded and support payments should reflect this.*
- ② *The EC and Member States should review the suite of Special Protection Areas (Directive 79/409) and other special protection measures in the wider environment necessary for the effective conservation of the human and natural ecology of these areas.*
- ③ *The EC and Member States should review the implementation of the Less Favoured Areas Directive (75/268) (LFA) so that it assists, as originally intended, farming which is necessary to protect the countryside. In the UK, a review of the LFA should redefine the areas where traditional, low-intensity agriculture survives.*
- ④ *Support mechanisms should enable (and encourage) the maintenance of low intensity grazing systems utilizing natural pastures. They should not favour intensive systems nor encourage further intensification particularly in the LFA.*
- ⑤ *Incentives for setting aside agricultural land should not prevent its use for grazing where this is beneficial for nature conservation. However there should be restrictions on the number of breeding animals in the lowlands to protect traditional hill and upland stock rearing. In the UK, measures should be taken to re-establish the traditional stratification of livestock production between hill, upland, and lowland.*
- ⑥ *There needs to be a clear programme of species-targetted initiatives. These should be directed towards "Flagship Species" which can be regarded as an indication of the high quality of the systems where they occur.*
- ⑦ *Species initiatives should not be taken to the exclusion of holistic landscape management, but alongside specific types of site management, e.g. grazing systems to support choughs, hay meadows for corncrakes, wet grazing marshes for waders.*
- ⑧ *In view of the importance of dung insects as food for wildlife, which in turn contributes to pasture management by breaking down this material, further housing of stock away from pastures should not be encouraged, nor should the use of anthelmintics which could have an insecticidal effect in dung (eg Ivermectin).*
- ⑨ *The potentially deleterious effects of tourism and other recreation activities should be recognised and environmentally damaging practices discouraged.*

Annexe 3: Principales dispositions du Règlement CEE 2078/92 du 30 juin 1992 concernant les méthodes de production agricoles compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement ainsi que l'entretien de l'espace naturel.

Le règlement rend obligatoire pour les états membres d'établir des programmes d'aide agro-environnementaux sur la totalité de leur territoire. Des propositions doivent être transmises à la Commission pour le 30 juillet 1993 au plus tard.

1. Quelles sont les justifications pour l'instauration de régimes d'aides?

- accompagner les réformes de la Politique Agricole commune;
- contribuer à la réalisation des politiques communautaires en matière agricole et d'environnement;
- contribuer à offrir aux agriculteurs un revenu approprié.

2. Quels sont les objectifs des régimes d'aide?

- a) favoriser l'utilisation de pratiques de production agricole portant sur une diminution des effets polluants de l'agriculture, ce qui contribue également, par une réduction de la production, à un meilleur équilibre des marchés;
- b) favoriser une extensification favorable à l'environnement des productions végétales et de l'élevage de bovins et ovins, y compris la reconversion de terres arables en herbages extensifs;
- c) favoriser une exploitation des terres agricoles prenant en compte la protection et l'amélioration de l'environnement, de l'espace naturel, du paysage, des ressources naturelles, des sols et de la diversité génétique;
- d) encourager l'entretien des terres agricoles et forestières abandonnées là où cela s'avère nécessaire pour des raisons écologiques, de risques naturels ou d'incendie, et prévenir de ce fait les risques liés au dépeuplement des régions agricoles;
- e) encourager le retrait des terres agricoles à long terme à des fins liées à l'environnement;
- f) encourager la gestion des terres pour l'accès du public et les loisirs;
- g) favoriser la sensibilisation et la formation des agriculteurs en matière de production agricole compatible avec les exigences de la protection de l'environnement et de l'entretien de l'espace naturel.

3. A quels types d'engagements des agriculteurs les aides peuvent-elles être subordonnées?

- a) diminution d'utilisation d'engrais et/ou de produits phytosanitaires., maintien de réductions entreprises, introduction ou maintien des méthodes de l'agriculture biologique;
- b) application d'autres moyens pour l'extensification, reconversion de terres arables en herbages extensifs;
- c) diminution de la charge de cheptel par unité de surface fourragère;
- d) utilisation d'autres pratiques compatibles avec les objectifs du point 2, élevage d'animaux de races locales menacés de disparition;
- e) entretien de terres agricoles ou forestières abandonnées;
- f) retraits de terres agricoles pour au moins 20 ans à des fins environnementales (constitution de réserves, de parcs naturels, protection des eaux, ...);
- g) gestion des terres pour l'accès du public et les loisirs;

Le régime peut comprendre des mesures de formation à une exploitation compatible avec l'environnement.

4. Montant des aide et cofinancement par la Commuauté Européenne

Les programmes doivent prévoir des primes annuelles par hectare ou par unité de bétail déduite, sous réserve d'un engagement des agriculteurs pour au moins cinq années. Pour ce qui concerne nos régions les principaux montants maximaux éligibles (= partie cofinancés par la Communauté Européenne) sont de 150 à 350 ECU/ha et de 210 ECU par unité de bétail déduite.

Le taux de cofinancement communautaire des programmes nationaux est de 50%, il peut être porté à 75% dans un cas à préciser (régions couvertes par l'objectif défini à l'article 1er, point 1 du règlement (CEE) n° 2052/88.

Les réformes proposées en bref

Les réformes proposées ont avant tout trait aux secteurs des céréales, de la viande bovine et du lait. Ci-dessous, nous donnons les principaux éléments de l'accord intervenus, pour les produits concernant l'agriculture belge. Nous reviendrons plus en détail dans les prochaines éditions.

Cultures arables

L'élément-clé de la politique agricole commune fut autrefois le prix des céréales. Il en est encore de même aujourd'hui. La différence, c'est la baisse drastique des prix.

Le prix indicatif des céréales pour les campagnes de vente 1993-1994, 1994-1995 et 1995-1996, s'éleva respectivement à 130, 120 et 110 Ecus la tonne (soit respectivement 6,31; 5,83 et 5,34 FB/kg). Le prix d'intervention quant à lui, se situa respectivement à 117, 108 et 100 Ecus (5,68; 5,24 et 4,95 FB/kg).

En contrepartie de cette baisse de prix, les producteurs bénéficieront d'une compensation dont le montant atteindra respectivement 25, 35 et 45 Ecus la tonne (1,21, 1,70 et 2,18 F/kg).

La compensation directe que reçoivent les producteurs est mise en relation avec le rendement par hectare pour lequel sera fixé une moyenne régionale. L'Etat membre pourra fixer lui-même l'étendue des régions de production en fonction de critères économiques et administratifs justifiés.

Afin de pouvoir bénéficier de la compensation, les producteurs devront cependant mettre 15% de leur surface de terres de cultures

arables en jachère: cette obligation n'est valable que pour autant que la production céréalière de l'exploitation soit supérieure à 92 tonnes. L'indemnité accordée pour les terres mises en jachère est identique à celle de la diminution de prix imposée. La surface arable retirée de la production peut être affectée à la production de cultures non destinées spécifiquement à l'alimentation humaine ou à l'alimentation du bétail.

La possibilité est aussi offerte d'opter pour un système de retrait de terres non fondé sur la rotation. Dans ce cas, l'obligation de mise en jachère sera supérieure à 15%. Le Conseil en fixera le pourcentage définitif.

Pour avoir droit au paiement compensatoire, chaque producteur devra présenter, annuellement, une demande qui doit contenir:

- a) les surfaces emblavées avec cultures arables;
- b) les surfaces laissées en jachère (normale et, le cas échéant, extraordinaire).

Si la somme des surfaces individuelles éligibles — c'est-à-dire pour lesquelles une aide est demandée — est supérieure à la surface régionale de base (moyenne

des années 1989, 1990 et 1991), la surface éligible est diminuée proportionnellement et le pourcentage de dépassement de la surface régionale de base devient l'objet d'une mise en jachère spéciale non compensée.

La protection aux frontières extérieures de la Communauté européenne (préférence communautaire) s'élève à 45 Ecus par tonne (2,18 F/kg).

Pour les graines oléagineuses, le même régime est en principe d'application pour que les céréales. Pour les protéagineux, le montant de base de la compensation s'élève à 65 Ecus par tonne (3,16 F/kg).

Pour le secteur des fourrages séchés, la Commission formulera des propositions soit pour le maintien de l'aide spécifique soit pour l'intégration des aides à ces produits dans la réglementation prévue pour les cultures arables.

Pour ce qui est du blé dur, le Conseil a invité la Commission européenne à veiller à ce que l'approvisionnement de l'industrie semoulière des Etats membres non producteurs ne soit pas compromis.

Tabac

Le quota communautaire est rance-

Annexe 4: Synthèse des principales dispositions de la récente réforme de la Politique Agricole commune touchant les produits de l'agriculture belge (extrait du Sillon Belge, 29/05/92)

Objectif du programme d'extensification	Principales restrictions à l'exploitation	Rémunération des agriculteurs	Surfaces concernées	Budget prévu
Land: Bavière				
Protection des espèces végétales des listières des champs et des prairies	?	De 1,5 à 2,2 FB/m ² .an		
Protection des oiseaux couvant dans les prés	Pas d'exploitation pendant les périodes de nidification, de couvaie et d'élevage	4400 à 21 000 FB/ha.an selon les restrictions imposées	63 000 ha classés comme "zones de couvaie"	Coût des deux programmes pour l'année 1986: 35 000 000 FB
Land: RHEINLAND PALZ (Palatinat méridional)				
Entretien et rétablissement de l'exploitation d'herbages en fond de vallée à des fins de protection du paysage	Limitation de la fertilisation (60 U. N/ha.an, 80 U. K2O/ha.an), restriction sur les époques de pâturage et de fauche, restriction dans l'usage des pesticides	5800 FB/ha. an	3200 ha de prairies et 1000 ha de terres arables	Budget annuel de 19 800 000 FB pour les années 1989 à 1993
Conversion de terres arables en prairies permanentes		Prime unique comprise entre 18 et 29 000 FB		
Création de grandes prairies de fauche		7700 FB/an		

Annexe 5: Tableau reprenant des exemples de programmes agroenvironnementaux allemands.

Objectif du programme d'extensification	Principales restrictions à l'exploitation	Rémunération des agriculteurs	Surfaces concernées	Budget Prévu
LAND : SCHLESWIG-HOLSTEIN				
(1) Protection des oiseaux des prairies	Pas d'utilisation d'outils mécaniques ni d'épandage d'engrais minéraux du 20/04 au 20/06, fauche après le 21/06. Entre le 21/06 et le 30/07: fauche de l'intérieur des parcelles vers l' extérieur . Pas plus de 3 U.G.B./ha jusqu'au 30/06. Obligation d'exploiter. Conventions additionnelle pour la transformation de cultures en prairies permanentes.	7700 FB/ha. an <i>selon</i> + 2200 FB/ha.an	Tout le Land, avec des "zones d'effort prioritaire".	Budget annuel prévu pour les années 1988 à 1991 pour les sous-programmes (1) à (7) du Land: 330 000 000 FB.
(2) Protection du Courlis Cendré dans les prairies	Pas de travaux mécaniques ni d'épandage d'engrais minéraux du 5/04 au 5/06, pas d'apport d'engrais organiques du 5/03 au 5/06. Fauche autorisée à partir du 6/06; entre le 6/06 et le 30/07, fauche de l'intérieur vers l'extérieur des parcelles. Pas plus de 3 U.G.B./ha jusqu'au 5/06. Obligation d'exploiter. Convention additionnelle, voir (1).	7700 FB/ha.an		
(3) Protection du Coq de bruyère en prairies	Pas de travail mécanique entre le 1/04 et le 1/07, fauche après le 16/07. Exploitation obligatoire. Pâturage autorisé après le 1/08, max 2 U.G.B./ha. Clause additionnelle: bande non exploitée en bordure jusqu'au 1/08.	à fixer au cas par cas.		

Objectif du programme d'extensification	Principales restrictions à l'exploitation	Rémunération des agriculteurs	Surfaces concernées	Budget prévu
LAND : SCHLESWIG - HOLSTEIN				
(4) Protection des prairies à populages	Pas de fertilisation du 5/04 au 30/06, utilisation de fumier ou d'engrais minéraux. Si fauche: pas avant 1/07, si pâturage: max 2 U.G.B. à partir du 1/07. Exploitation obligatoire, clause additionnelle: ne pas affourager en prairie.	Jusqu'à 8000 FB/ha.an.	Tout le Land avec des "zones d'effort prioritaire".	Budget annuel prévu pour les années 1988 à 1991 pour les sous-programmes (1) à (7) du Land: 330 000 000 FB.
(5) Protection des prés à cariçales	Pas de travaux mécaniques entre le 5/04 et le 31/07, pas de fertilisation. Pâturage: après le 1/08, max. 1 U.G.B./ha. Exploitation au moins tous les deux ans, clause additionnelle: voir (4)	à fixer au cas par cas.		
(6) Protection des amphibiens	Pas d'utilisation d'engrais organiques entre le 1/04 et le 20/06, pas d'engrais minéraux entre le 20/04 et le 20/06. Pas d'épandage d'engrais sur 20m le long d'un plan d'eau ou d'un cours d'eau. Fauche autorisée à partir du 20/06, de l'intérieur vers l'extérieur des parcelles. Charge maximale en cas de pâturage: 2 U.G.B./ha. Clause additionnelle: clôture des cours d'eau à 2,5 m de la rive, concertation pour l'application de mesures adaptées au biotope.	Jusqu'à 8800 FB/ha. an.		
(7) Protection des herbages maigres secs	Pas de fertilisation, exploitation obligatoire au moins une année sur deux. Clause additionnelle: ne pas affourager en prairies, en cas de terres arables, voir convention additionnelle du point (1)	fixé au cas par cas.		